

Technopole agroalimentaire

AVIS PUBLIC (Entrée en vigueur)

RÈGLEMENT NUMÉRO 1600-241

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **7 décembre 2020**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 1600-241** modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux rues Bernard, Yamaska et Cayouette, aux avenues Jutras, Previn Courselle et Caylenge et au houleverd Casquent Fet. Drouin, Courcelle et Coulonge et au boulevard Casavant Est.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bureau de la Greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 16 décembre 2020

Cétére Beau cho sue

Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA Greffière